



AGIR POUR LE LOGEMENT



Honoraires au 01. / 01. / 2020.

HONORAIRES SYNDIC DE COPROPRIÉTÉ

PRESTATIONS

HONORAIRES TTC¹

PRESTATIONS INCLUSES DANS LE FORFAIT ANNUEL²

(selon configuration, équipements collectifs, personnel de l'immeuble, etc.), frais de reprographie et administratifs inclus, frais d'affranchissement ou d'acheminement à rembourser au réel)

• Immeuble à destination totale d'habitation	Entre	100 €/lot	et	200 €/lot
• Immeuble à destination totale autre que d'habitation (bureaux, centres commerciaux, locaux professionnels)	Entre	100 €/lot	et	200 €/lot

PRESTATIONS PARTICULIÈRES HORS FORFAIT

(réunions et visites supplémentaires, prestations relatives aux litiges, etc.), frais de reprographie et administratifs inclus, frais d'affranchissement ou d'acheminement à rembourser au réel) **et dépassements des horaires et durées convenus pour la tenue des assemblées générales, réunions, visites/vérifications périodiques incluses dans le forfait**

• Immeuble à destination totale d'habitation	Soit tarif convenu par les parties	//
	Soit entre	72 €/heure et // €/heure au prorata du temps passé
• Immeuble à destination totale autre que d'habitation (bureaux, centres commerciaux, locaux professionnels)	Soit tarif convenu par les parties	//
	Soit entre	72 €/heure et // €/heure au prorata du temps passé
MAJORATION PRESTATIONS URGENTES DE GESTION DES SINISTRES EN DEHORS DES JOURS ET HEURES OUVRABLES	Coût horaire TTC majoré de 50 %	
AUTRES PRESTATIONS PARTICULIÈRES (travaux autres que de maintenance, travaux d'amélioration, études techniques, etc.)	Sur demande et devis Consultez notre catalogue détaillé	

PRESTATIONS INDIVIDUELLES IMPUTABLES AUX SEULS COPROPRIÉTAIRES

État daté	380 €
Mise en demeure	40 €
Autres prestations	Sur demande et devis Consultez notre catalogue détaillé

Nom commercial et dénomination sociale de l'entreprise, forme juridique, montant du capital social, numéro SIREN/SIRET suivi de « RCS » et ville d'immatriculation, numéro et lieu de délivrance de la carte professionnelle, nom et adresse du garant.
En cas de liens de nature capitalistique et/ou juridique avec des banques ou sociétés financières, le mentionner et préciser le(s) nom(s) de cet(ces) établissement(s).

OZ'IMMO

SARL au capital de 100 000 Euros
RCS BORDEAUX 537422085
Carte Gestion et Syndic N°CPI 3301
2015 000 002 496 délivrée par la CCI de Bordeaux

Garantie Financière Gestion 370 000 Euros - Garantie Financière Syndic 110000 Euros - Garantie Financière AXA Iard 313 Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre cedex

www.fnaim.fr

La remise d'une note est obligatoire.

^{1/} Indiquer l'assiette et le taux, ou le montant, TVA au taux en vigueur de 20 % incluse

^{2/} Ces prestations correspondent a minima à celles énoncées par le décret n°2015-342 du 26 mars 2015 définissant le contrat type de syndic de copropriété et les prestations particulières